

# FAVARS

## Note d'enjeux

*octobre 2011*



© www.fontainesdefrance.com

## Table des matières

<b>1. Préambule : présentation de la commune.....</b>	<b>3</b>
1. Avertissement.....	3
2. Situation, localisation.....	3
<b>2. Dimension sociale.....</b>	<b>4</b>
1. Démographie – Source INSEE.....	4
2. Les revenus.....	4
3. Les services à la population.....	5
4. L'habitat.....	6
5. Les transports et déplacements.....	9
<b>3. Dimension économique.....</b>	<b>11</b>
1. L'emploi – source INSEE.....	11
2. Les zones d'activités.....	11
3. L'agriculture (source DDT19/SEAF).....	12
4. Le tourisme.....	13
<b>4. Dimension environnementale.....</b>	<b>14</b>
1. Sites d'intérêt.....	14
2. Enjeux paysagers (source : SDAP).....	15
3. Milieux naturels (SCOT).....	15
4. La forêt.....	16
5. Zones humides .....	17
6. Les plans d'eau.....	18
7. Qualité de l'eau.....	19
<b>5. Synthèse des enjeux.....</b>	<b>20</b>



# 1. Préambule : présentation de la commune

Ce document a pour but d'identifier les principaux enjeux que la DDT souhaite défendre pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrit par la commune de Favars.

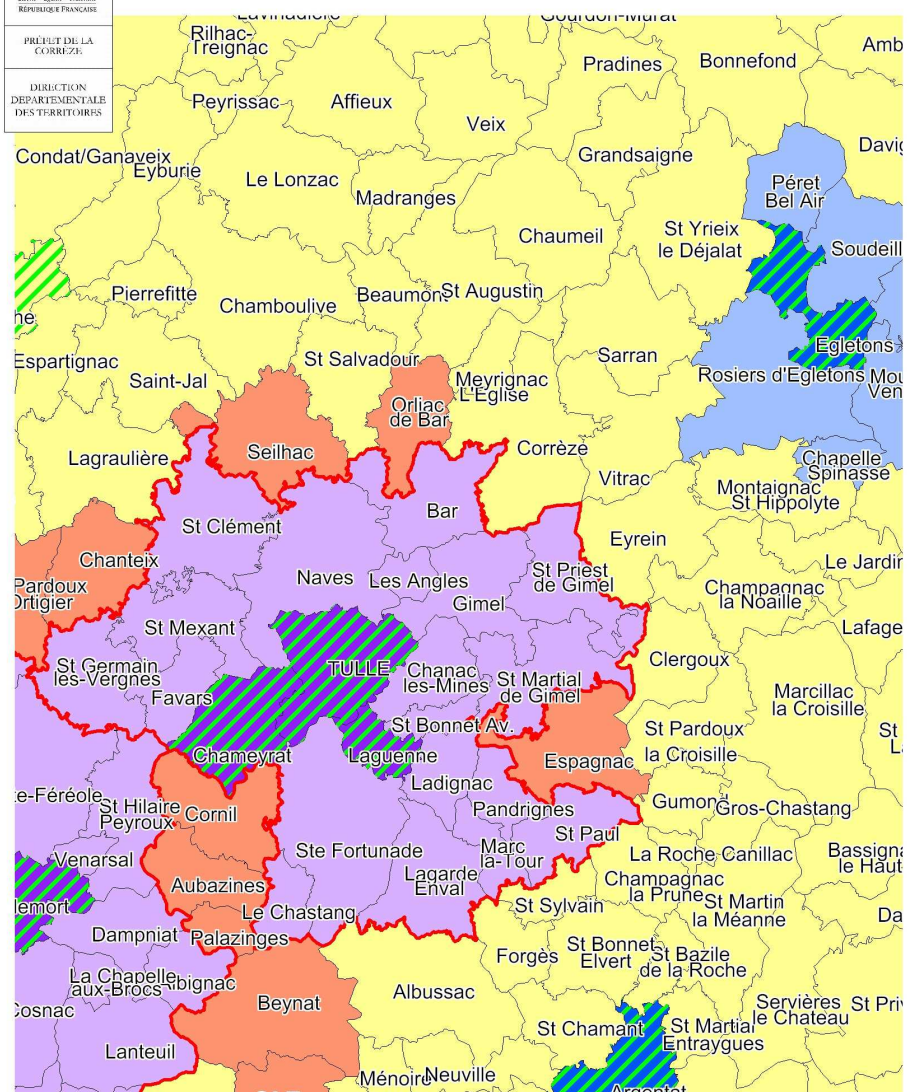
## 1. Avertissement

Les données utilisées sont, pour la plupart d'entre elles, des données INSEE issues du recensement partiel 2008. Les comparaisons effectuées par rapport au recensement 1999 seront donc à utiliser avec précaution et à vérifier avec des données consolidées.

Par ailleurs le contexte général a évolué depuis 2008, les analyses présentées ici sont donc à utiliser en tenant compte de ce paramètre.

## 2. Situation, localisation

Appartenance géographique des communes selon l'INSEE - données 1999



Catégorie de ZAUER 1999

- Communes appartenant à un pôle urbain
- Communes monopolarisées
- Communes multipolarisées
- Communes appartenant à un pôle d'emploi de l'espace rural
- Communes appartenant à la couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural
- Autres communes de l'espace à dominante rurale

- Unités urbaines
- Aires urbaines

2 0 2 4  
Kilomètres



Réalisé le : 09/06/2011  
par la DDT de la Corrèze  
Unité Analyse et Connaissance des Territoires  
Copyright IGN  
Sources : INSEE 1999

La commune est statistiquement rattachée à l'aire urbaine de Tulle, distante de 10 km.

Elle est située à environ 10 km du **carrefour entre l'A89 et l'A20.**

La commune de Favars compte 952 habitants au dernier recensement 2008. Elle couvre une superficie de 11,9 km<sup>2</sup>.

La **densité moyenne** est de 80,1 habitants/km<sup>2</sup> ce qui est bien supérieur aux moyennes départementale (41,5 habitants/km<sup>2</sup>) et régionale (43,7 habitants /km<sup>2</sup>).

Elle fait partie de la communauté de communes de Tulle et Coeur de Corrèze, du canton de Tulle campagne nord et du pays de Tulle.

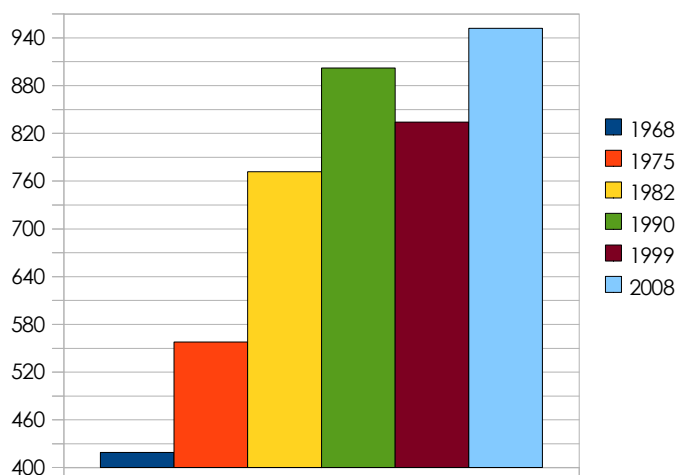
### CONSTAT

- Une commune péri urbaine.

## 2. Dimension sociale

### 1. Démographie – Source INSEE

Evolution de la population  
Commune de Favars



Selon la source INSEE, depuis 1968, la population a été en constante augmentation jusqu'en 1999 où elle a connu une baisse. En 2008, on note une évolution importante puisqu'elle passe de 834 à 952 habitants ce qui correspond à une évolution de **+14,2%**, augmentation bien supérieure aux moyennes départementale (+4,5%) et régionales(+4,2%).

La variation annuelle de population entre 1999 et 2008 est de +1,5%. Elle est **due à un solde migratoire positif** (+1,6% par an). Le solde naturel reste quand à lui négatif sur la même période (-0,2% par an).

**Des gens viennent s'installer sur la commune.**

La population est globalement plus jeune que la moyenne départementale : **75% de la population a moins de 60 ans** contre 70% au niveau départemental.

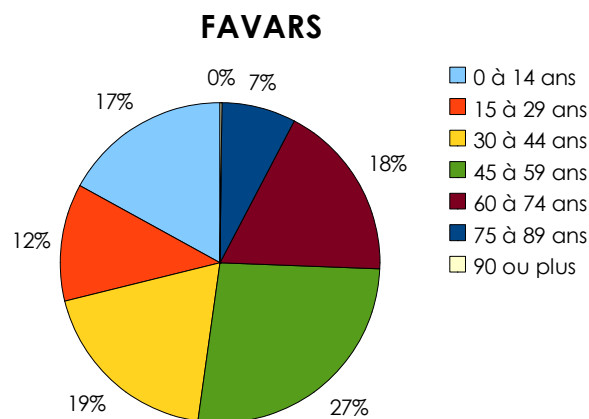
#### CONSTAT

➤ Une commune qui attire des habitants avec une population plutôt jeune.

#### ENJEUX

➤ Répondre aux besoins de toutes les tranches d'âge de la population.

#### REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE PAR AGE (source INSEE)



## 2. Les revenus

Le nombre de foyers imposés est de 63% contre 50% au niveau départemental. Le **revenu net déclaré moyen de l'ensemble des foyers fiscaux** en 2008 est de **25685€**. Il est supérieur à la moyenne départementale (20288€).

#### CONSTAT

➤ Les revenus des habitants sont plus élevés qu'au niveau départemental.

### 3. Les services à la population

#### **Professionnels de santé (Ameli)**

1 médecin généraliste, 2 infirmières.

#### **Services publics**

Mairie, bureau de poste.

#### **Etablissements scolaires (inspection académique))**

1 école primaire : 4 classes dont 1 maternelle, 1 grande section/CP, 1 CE1/CE2 et 1 CM/CM2.

##### **Effectifs scolaires de Favars**

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Nombre d'élèves	82	84	86	78	83	87

Source : Inspection académique

#### **Commerces**

1 hôtel restaurant, 1 taxi, 2 coiffeurs.

#### **Installations sportives et de loisirs**

Salle polyvalente, stade et complexe sportif, dépôt-bibliothèque (réseau de la bibliothèque départementale de prêt), médiathèque intercommunale à Tulle.

#### **Aménagement numérique**

Bonne desserte en haut et très haut débit.

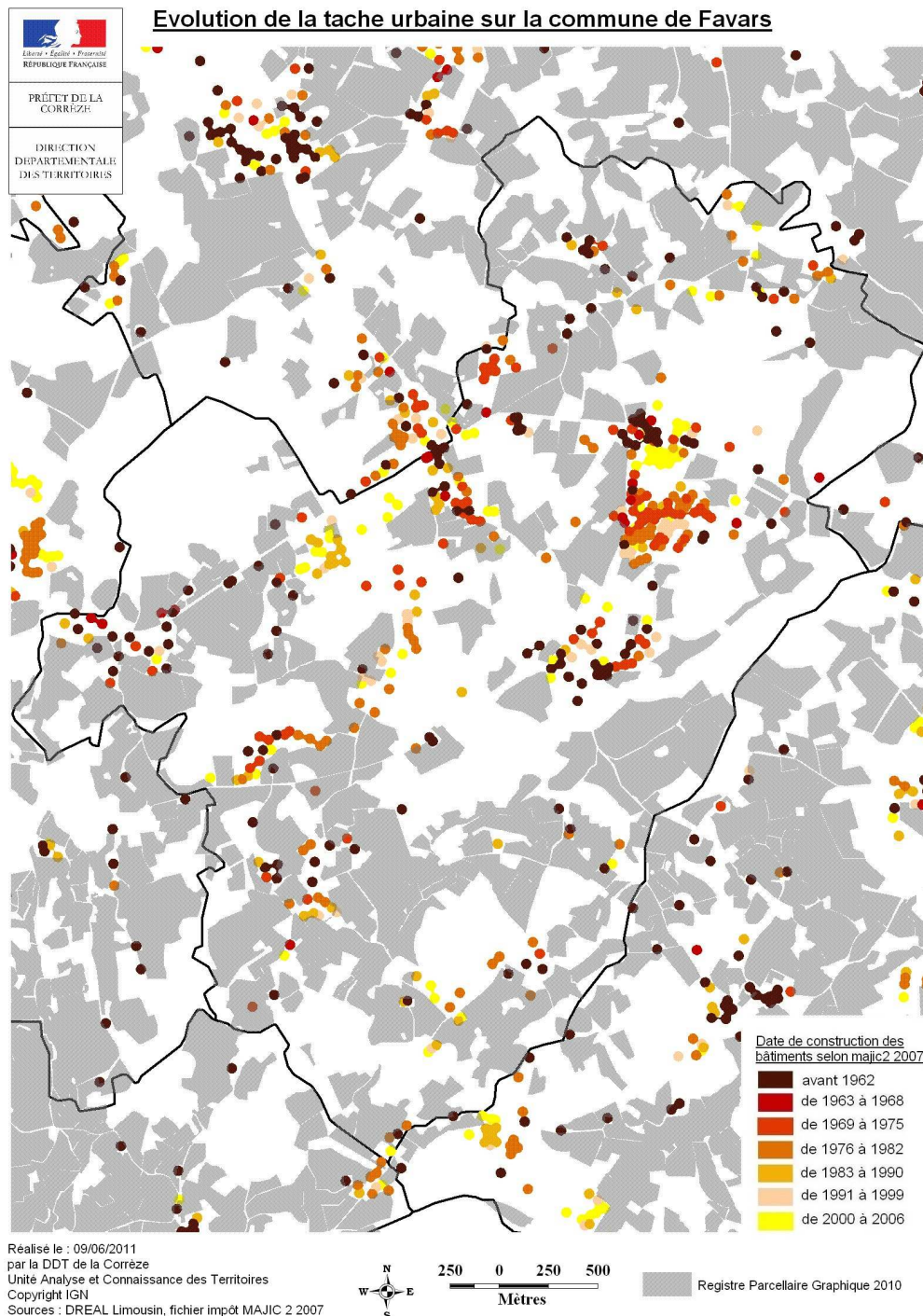
#### **CONSTAT**

- Pas de commerces ce qui peut être source de problème pour les personnes peu mobiles.

#### **ENJEUX**

- Mettre en place du transport à la demande ou régulier vers les commerces, les espaces sportifs, culturels et de loisirs de Tulle.
- Développer les commerces de proximité : alimentation, boulangerie, boucherie....

## 4. L'habitat



### Le logement (source Insee)

Le **nombre de logements** sur Favars a **augmenté de 24%** entre 1999 et 2008, il passe de 368 à 455 logements. L'augmentation correspond essentiellement à la construction de maisons individuelles : leur nombre a augmenté de 22% de 1999 à 2008.

Concernant le statut d'occupation, on observe en 2008 **une majorité de propriétaires : 88%**, taux supérieur à la moyenne Corrèzienne qui est de 67%.

Le **taux de locataires est de 10% dont 3% en logement social ce qui est assez faible**. Il est de 30% en Corrèze dont 6,7% en logement social.

En **2008, la vacance est de 7,3% alors qu'en 1999 elle n'était que de 4,6%**. La **moyenne départementale est de 9,4%**.

Les résidences secondaires représentent 5,3% des logements contre 15% au niveau départemental.

On peut constater un habitat dispersé et linéaire (notamment, RD9, RD130, VC1, VC2, VC5, VC6 et VU1).

**Le développement récent de la commune est excentré du bourg.**

### Consommation de l'espace

En 2008, **les surfaces urbanisées** ont atteint **10,3%** de la superficie de la commune alors qu'elles sont de 7,6% en Limousin (source : MAJIC 2008 - DGFIP).

### Surface moyenne des parcelles par construction neuve

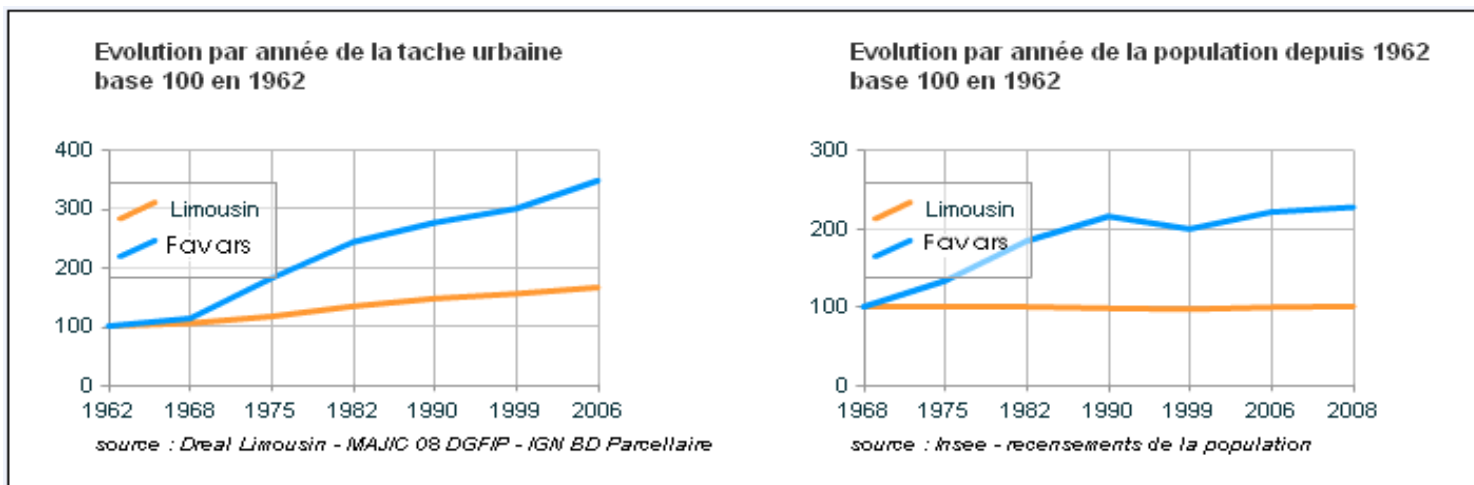
	De 1990 à 1998	De 1999 à 2007	De 2008 à 2010
<b>Favars</b>	<b>2020,6m<sup>2</sup></b>	<b>1932,6 m<sup>2</sup></b>	<b>1750,3 m<sup>2</sup></b>
<b>Limousin</b>	1666,7m <sup>2</sup>	1764 m <sup>2</sup>	1721,4 m <sup>2</sup>

Source : DREAL Limousin – Sitadel 2

La superficie moyenne des parcelles utilisée par construction neuve reste supérieure à la moyenne régionale, elle-même n°2 au niveau national.

L'urbanisation est très importante sur la commune de Favars.

La consommation d'espace par



La progression de la tache urbaine est supérieure à la croissance de la population. Depuis 1968, la tache urbaine a augmenté de 350% alors que la population a augmenté de 230%. Nous sommes donc dans une situation d'étalement urbain très important.

### Les politiques locales de l'habitat

#### ➤ **Le SCOT ( schéma de cohérence territoriale) du Pays de Tulle**

La commune est incluse dans le SCOT du Pays de Tulle.

**Le SCOT prévoit que les extensions urbaines se feront dans les secteurs déjà équipés et bien structurés pour :**

- éviter l'atomisation de l'habitat
- optimiser les équipements existants
- limiter la consommation des terres et ainsi préserver et renforcer des espaces agricoles viables et pérennes.
- limiter les nouvelles extensions urbaines
- amplifier et diversifier l'offre de logements publics aidés.

#### ➤ **Le programme local de l'habitat (PLH) de la communauté de communes de Tulle et coeur de corèze**

La commune de Favars est également concernée par le PLH dont le périmètre est celui du SCOT.

Parmi les enjeux portés par l'Etat dans le PAC du 2ème PLH, Favars est notamment concernée par :

- développer une meilleure connaissance du marché du logement,
- continuer le travail de réhabilitation du parc privé et du parc public,
- répondre aux besoins des populations spécifiques : jeunes, personnes âgées, gens du voyage, personnes très défavorisées, personnes ne pouvant accéder à un logement

autonome,.....

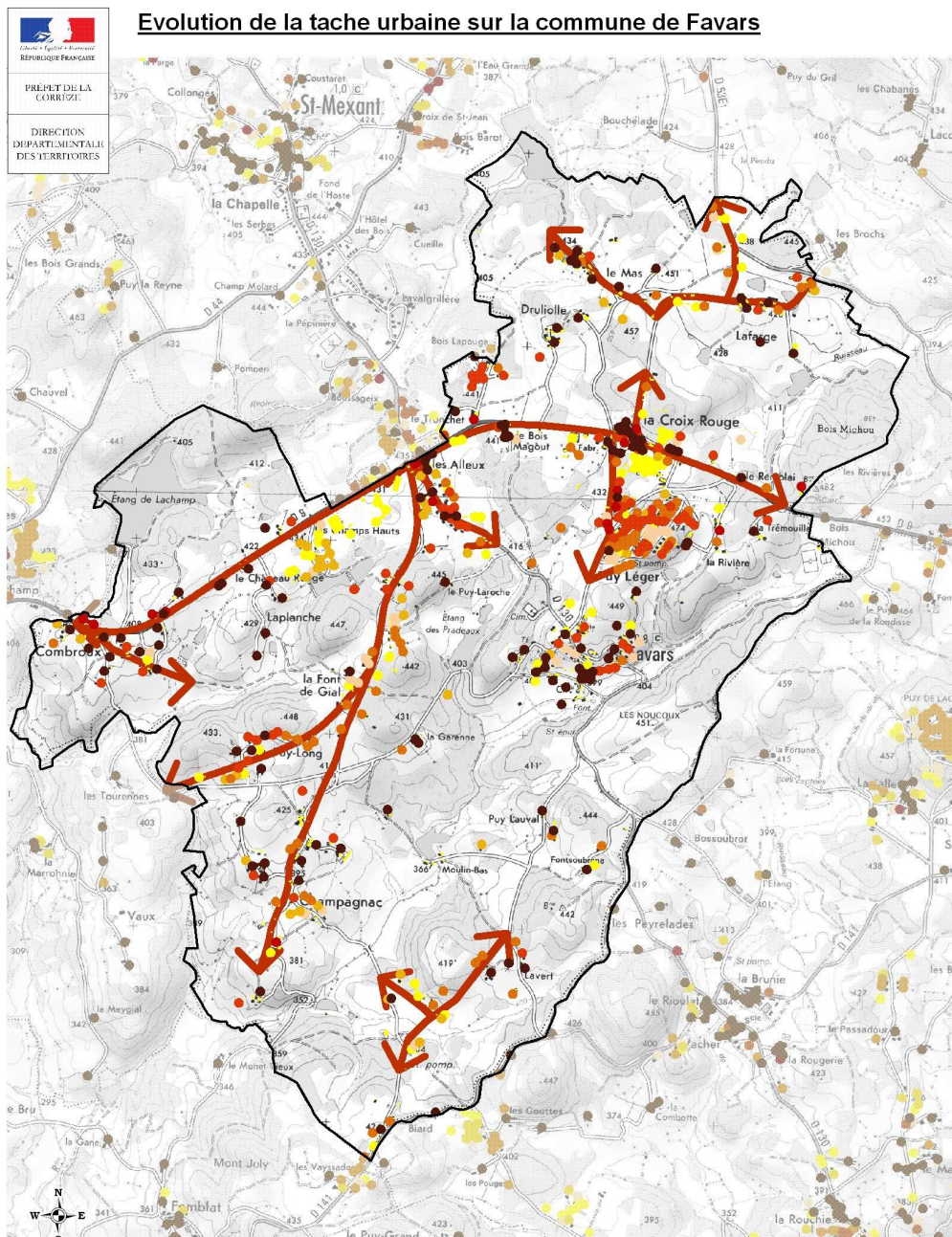
- développer un habitat de qualité : orientation du grenelle, accessibilité, réglementation thermique, lutte contre la précarité énergétique, maîtrise des charges du logement.

## CONSTAT

- Une augmentation des logements vacants.
- Peu de logements ouverts à la location, privé ou public.
- Urbanisation linéaire le long des RD9, RD 130, VC 1, VC2, VC5, VC 6 et VU1.

## ENJEUX

- Amplifier et diversifier l'offre de logements publics aidés.
- Limiter la consommation des espaces, notamment agricoles.
- Densifier les secteurs construits et stopper l'urbanisation linéaire sur la commune.



Realise le : 19/10/2011  
 par la DDT de la Corrèze  
 Unite Analyse et Connaissance des Territoires  
 Copyright IGN  
 Sources : DREAL Limousin, fichier impôt MAJIC 2007  
 Cadastre 2009



250 0 250 500  
 Mètres



## 5. Les transports et déplacements

### ➤ PAR AVION

Aéroport Brive-Vallée de la Dordogne environ 70 km.  
Aéroport de Limoges Bellegarde à 90 km.

### ➤ PAR LA SNCF

Gare à Tulle.

### ➤ PAR BUS

Ligne n° 2 : Tulle/Brive.

Au départ de Tulle : 2 allers matin (06:47 et 08:05), 2 le soir (17:15 et 18:20). Seulement 1 le matin (08:05) et 1 le soir (18:05) aux mois de juillet et août.

Au départ de Brive : 2 allers matin (06:50 et 08:00), 2 le soir (17:15 et 18:30). Seulement 1 le matin (06:50) et 1 le soir (17:00) en juillet et août.

### ➤ PAR AUTOMOBILE

La commune est située à environ 10 km du carrefour entre l'autoroute A20 et l'A89.

#### EQUIPEMENT AUTOMOBILES DES MENAGES EN %

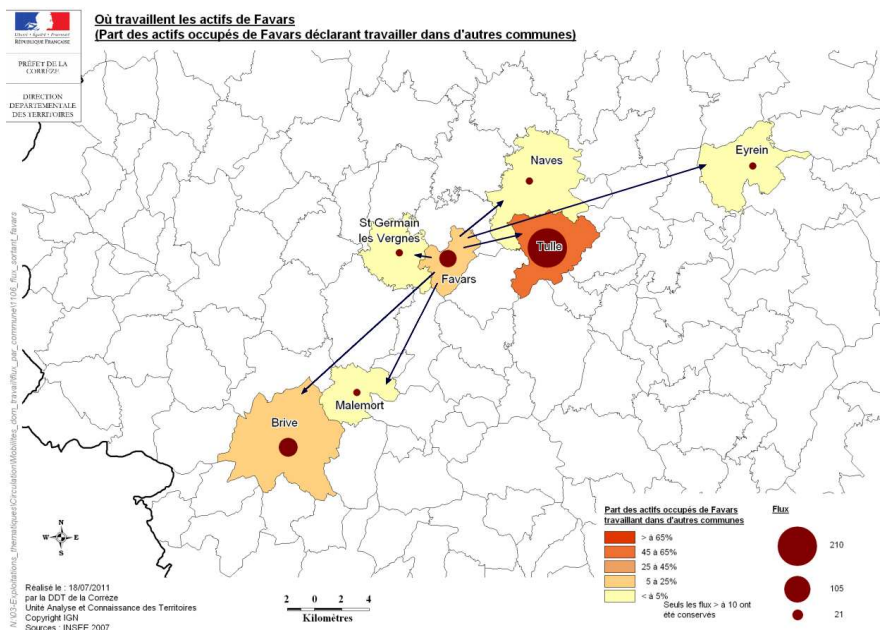
	COMMUNE			CORREZE			LIMOUSIN		
	1999	2008	évol	1999	2008	évol	1999	2008	évol
1 voiture	35,3	33,7	-1,6	47,8	46,2	-1,6	47,5	46,7	-0,8
2 voitures ou plus	60,2	62,1	1,9	35,8	39,9	4,1	34,2	37,8	3,6
<b>TOTAL</b>	<b>95,5</b>	<b>95,8</b>	<b>0,3</b>	<b>83,6</b>	<b>86,1</b>	<b>2,5</b>	<b>81,7</b>	<b>84,5</b>	<b>2,8</b>

Source INSEE RP 1999 et 2008 exploitations principales

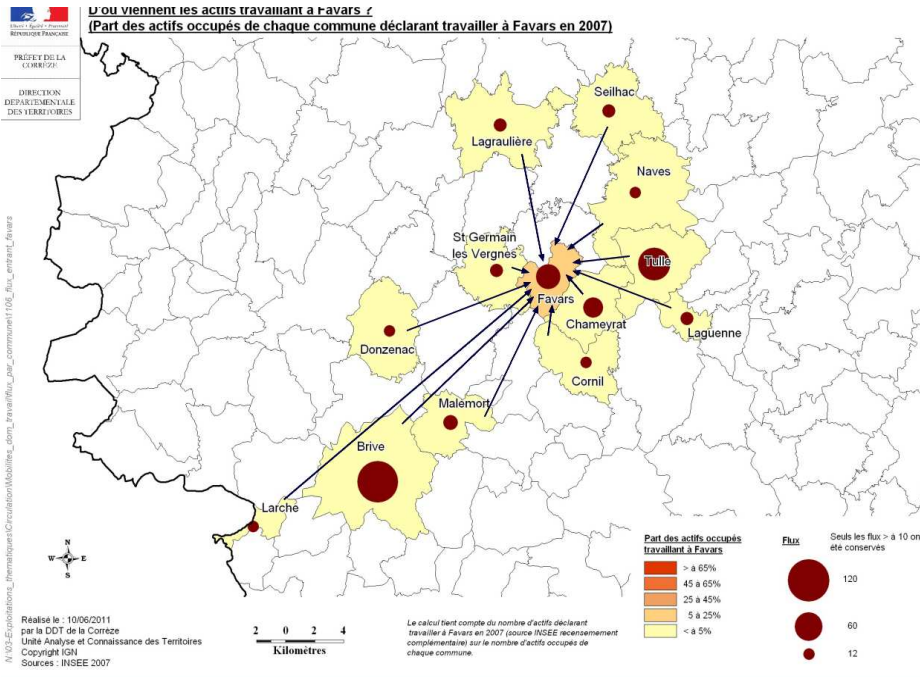
En 1999, 314 ménages ont au moins un véhicule, en 2008 leur nombre atteint 381 ménages.

**96%** des ménages possèdent au moins une voiture.

Entre 1999 et 2008, le nombre de ménages possédant 2 voitures ou plus est en augmentation.



La majorité des actifs de Favars travaille sur Tulle (210 personnes), Favars et Brive (60 personnes).



Les actifs qui viennent travailler à Favars viennent des bassins de Tulle et de Brive

## CONSTAT

- Une très forte dépendance à l'automobile pour les trajets domicile/travail vers Tulle et Brive et vers les zones commerciales, les espaces sportifs, culturels et de loisirs de Tulle.
- Des horaires de transports en commun qui semblent plus adaptés aux collégiens et lycéens qu'aux travailleurs.

## ENJEUX

- Adapter l'offre de transports en commun vers les pôles d'emploi de Tulle et Brive.
- Etudier la possibilité de créer une aire de covoiturage vers Tulle et Brive.

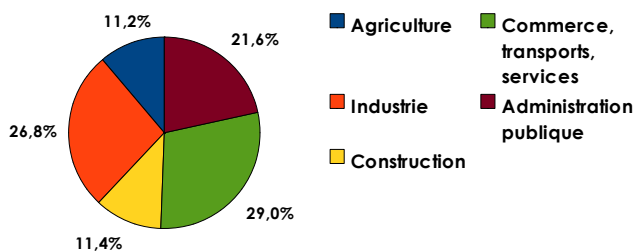
### 3. Dimension économique

#### 1. L'emploi – source INSEE

La population compte 76% d'actifs (466) de 15 à 64 ans en 2008 contre 72% au niveau départemental. Sur le nombre d'actifs, 72% (445) d'entre eux ont un emploi.

##### Emplois selon le secteur d'activité

Source Insee RP 2008



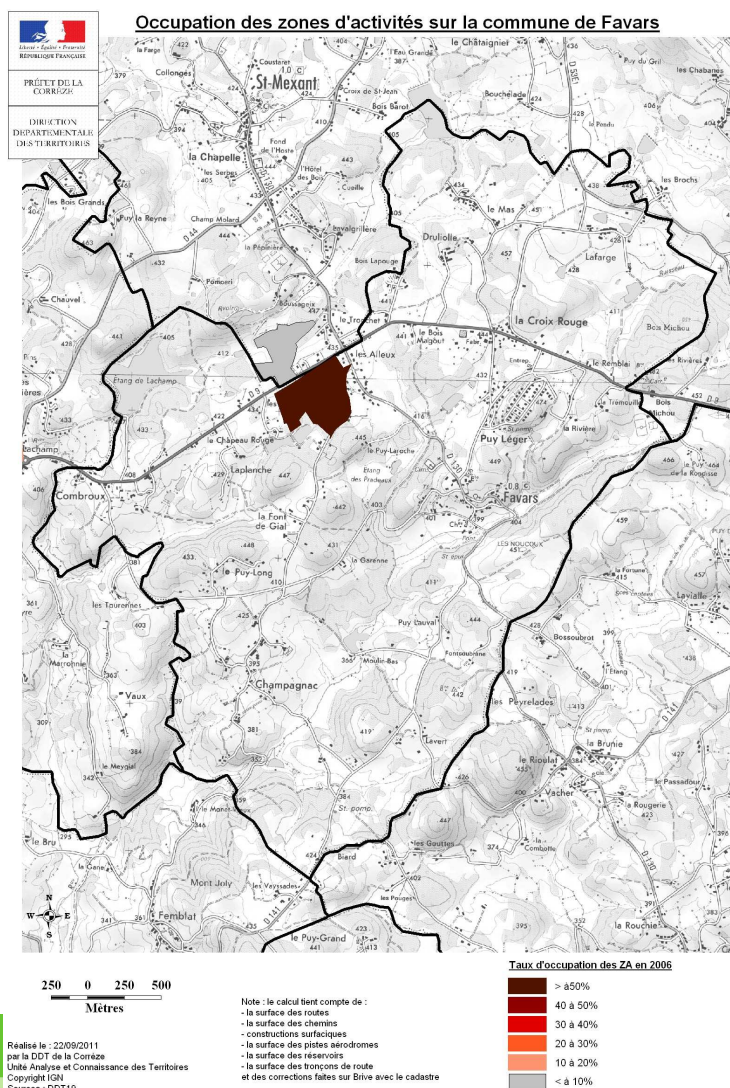
La commune offre 530 emplois en 2008. L'indicateur de concentration d'emploi est de 117,5 emplois pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. **La commune peut employer tous ses actifs.**

##### CONSTAT

➤ La commune est dynamique en terme d'emplois.

L'entreprise TRANSCOM est la plus importante au niveau du nombre d'emplois : 213 salariés.

#### 2. Les zones d'activités



**La ZA intercommunale des Alleux** réalisée par la communauté de communes répond aux besoins du secteur pour les installations importantes.

**Les Alleux 1** représente une superficie de 17 ha 38 sur la commune de Favars.

Les Alleux 2 d'une superficie de 9 ha 52 vient d'être ouverte sur la commune de Saint-Mexant.

**A ce jour, tous les lots des Alleux 1 ont été attribués.**

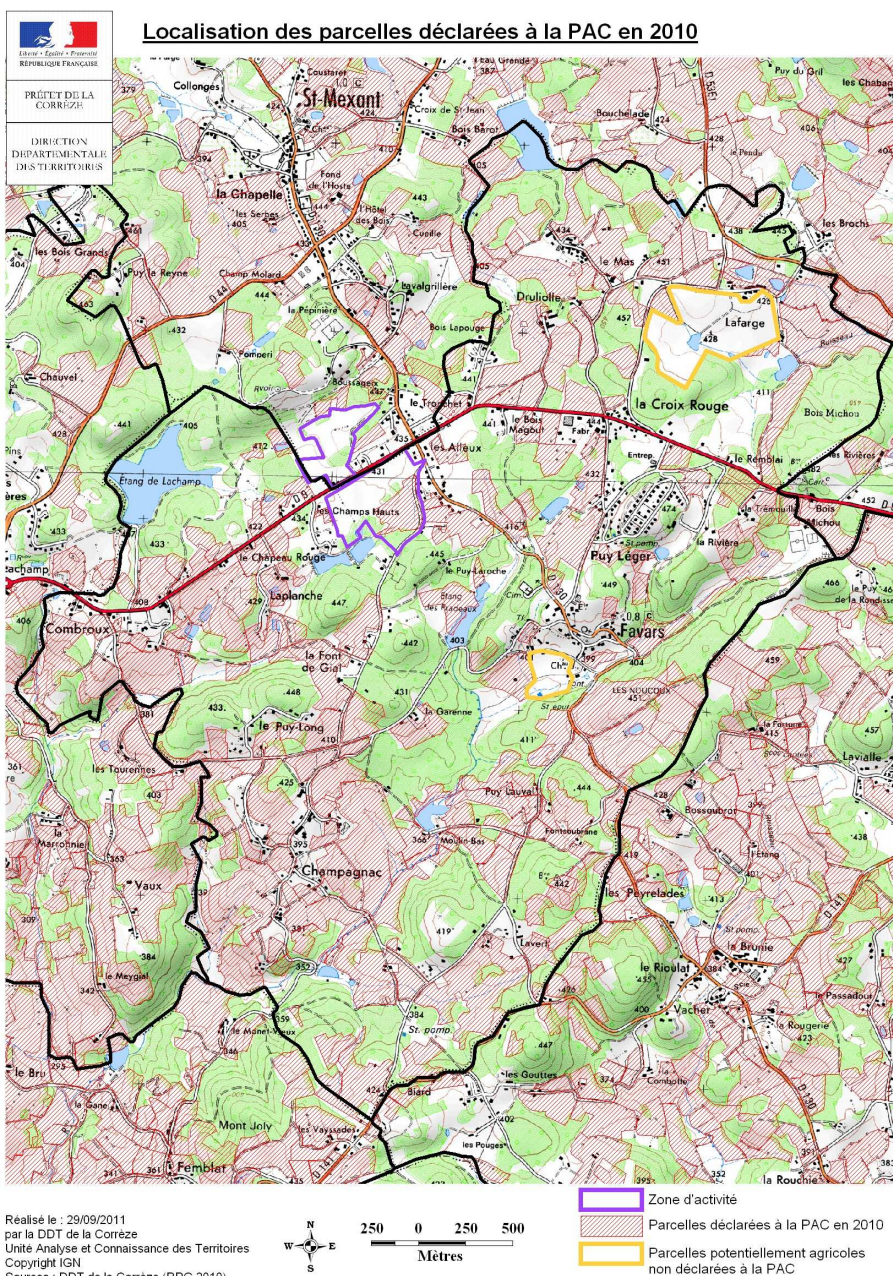
### 3. L'agriculture (source DDT19/SEAF)

Une commune où **le secteur agricole est en retrait** : présence d'exploitations de petite dimension, forte urbanisation.

#### EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DE LA SAU

	Nombre d'exploitations				Superficie Agricole Utilisée			
	2000	2005	2010	Évolution 2000/2010	2000	2005	2010	Évolution 2000/2010
<b>FAVARS</b>	14	13	9	<b>-35,71%</b>	469,85	492,62	308,97	<b>-34,24%</b>
<b>CORREZE</b>	5492	4708	4195	<b>-23,62%</b>	216955,41	213871,8	220965,53	1,85%

Source : données dossiers de déclarations de surfaces 2000, 2005, 2010. Exploitations dont le siège est en Corrèze.



**Le nombre d'exploitations** ainsi que **la SAU diminuent de manière conséquente**. Seulement 3 exploitations mettent en valeur plus de 50ha, 2 se situent entre 20 et 50 ha et 4 mettent en valeur moins de 10 ha. Seules 4 exploitations ont un seuil de viabilité leur permettant de subsister.

En 2010, **l'âge moyen des exploitants est de 54 ans**, supérieur à la moyenne départementale, et devrait entraîner une diminution du nombre d'exploitants. **Aucune installation de jeunes agriculteurs entre 2005 et 2010.**

La production dominante est l'élevage bovin viande, axée sur le broutard et le veau sous la mère. On trouve également de la production laitière et ovine. Parallèlement il existe une production céréalière destinée à l'alimentation des animaux et à la vente.

**L'activité agricole est fortement soumise à la pression urbaine.**

On peut noter que la zone d'activités des Alleux 1 a impacté des parcelles déclarées à la PAC en 2010.

### **CONSTAT**

- Des entreprises se sont installées sur le territoire notamment sur la zone d'activités des Alleux.
- Activité agricole en régression.
- Pression urbaine importante sur le secteur agricole.

### **ENJEUX**

- Retrouver une agriculture dynamique pour une occupation harmonieuse du territoire.
- Assurer le renouvellement des générations d'exploitants.
- Limiter la consommation des terres et ainsi préserver et renforcer des espaces agricoles viables et pérennes.

## **4. Le tourisme**

### ***Activités touristiques***

Randonnées pédestres, VTT, pêche, élevage de chevaux fjords situé à côté du château de Favars.



Pèlerinage annuel à la fontaine St Eutrope dite fontaine miraculeuse. C'est une fontaine curative censée soigner certaines maladies.

L'étang de Lachamp (13ha) est en partie situé sur la commune bien qu'il appartienne à la commune de Saint-Germain-Les-Vergnes : chemins de randonnée et pêche. L'étang a été aménagé en 2008 par la communauté des communes de Tulle et Coeur de corrèze.

### ***Type et capacité d'hébergement***

Hôtel-restaurant Vernat : 2 étoiles, 8 chambres.

2 gîtes ruraux 2 épis.

## 4. Dimension environnementale

### 1. Sites d'intérêt

Aucun classement d'intérêt faunistique ou floristique sur la commune.

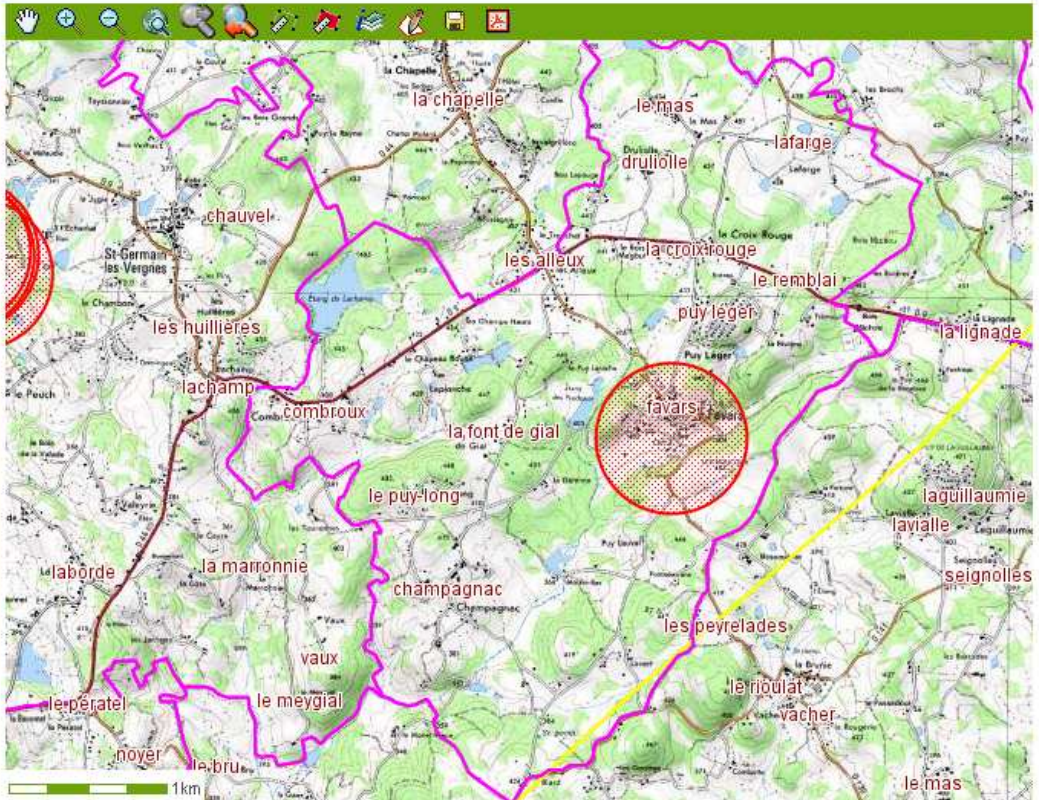
**Monuments historiques :**  
**inscrit :** Château – Tour.



### Enjeux environnementaux (intranet)

#### Légende

- Périmètre de protection de monument historique
- Sites
- Unités paysagères (atlas paysage limousin)
- Zone de protection du patrimoine architectural urbain
- Limites communales



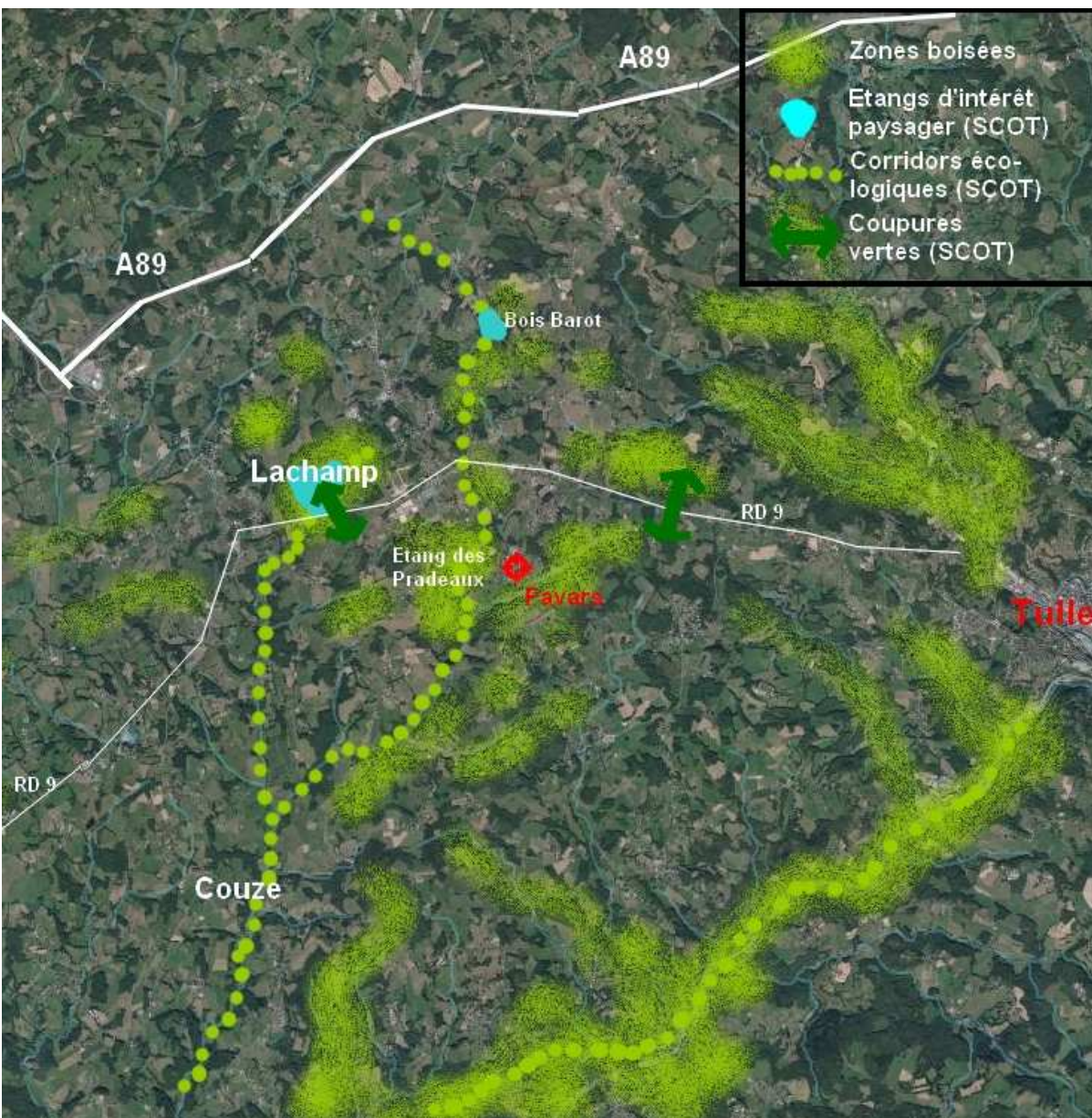
## 2. Enjeux paysagers (source : SDAP)

Compte tenu de la qualité des paysages existants sur la commune, une grande attention devra être apportée à l'implantation des zones constructibles.

### ENJEUX

- Préserver les lignes de crête des extensions urbaines, les principaux cônes de vue et les silhouettes anciennes.
- Adapter les extensions du bourg et des hameaux avec la topographie et les constructions existantes.

## 3. Milieux naturels (SCOT)



L'étang de Lachamp et le plan d'eau du Bois Barot ainsi que leurs rives ont un intérêt paysager à conserver.

Les corridors écologiques ne doivent pas être interrompus par l'urbanisation.

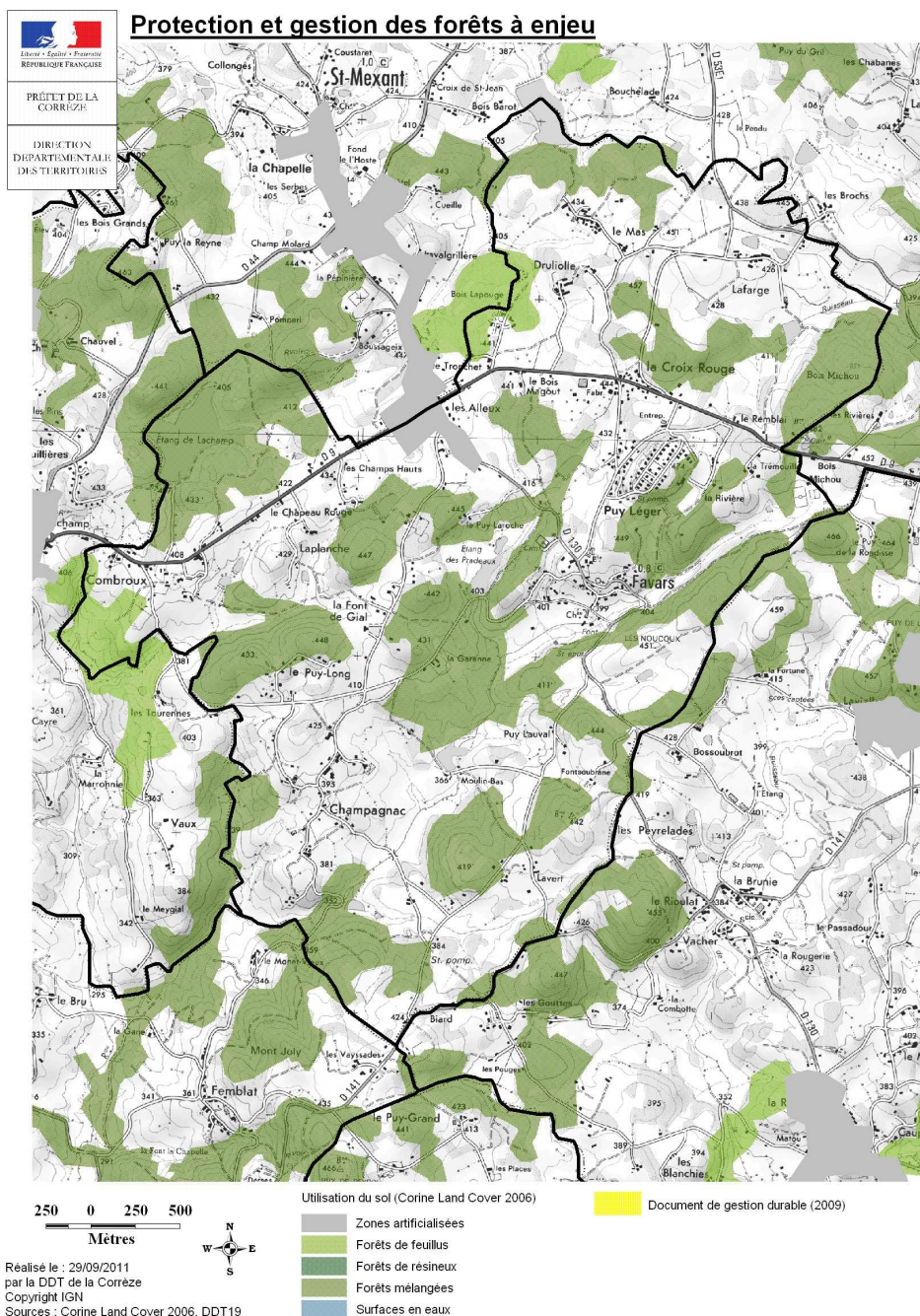
### ENJEUX

- Maintenir le fonctionnement écologique et les caractéristiques paysagères de l'étang de Lachamp et du plan d'eau du Bois Barot.
- Conforter les usages agricoles et sylvicoles qui permettent de maintenir la qualité écologique et

paysagère de ces espaces.

- Prendre des mesures adaptées pour assurer la préservation des corridors écologiques.

## 4. La forêt



Le **taux de boisement** de la commune de Favars est de **35%** alors que la moyenne départementale est de **45%**. Elle est composée de 78% de feuillus et 22% de résineux (source IFN 2003).

Le **taux de défrichage** a été de **6% entre 2001 et 2008**. Au niveau départemental, la moyenne du taux de défrichage a été de **2,5%** (source DDT/SEAF).

**Il n'existe pas de réglementation des boisements** sur la commune (Plan simple de gestion, Code de bonnes pratiques sylvicoles, Régime spécial d'autorisation administrative de coupe).

### CONSTAT

➤ La forêt reste bien présente sur la commune malgré les défrichements effectués entre 2001 et 2008.

### ENJEU

➤ Limiter les défrichements.

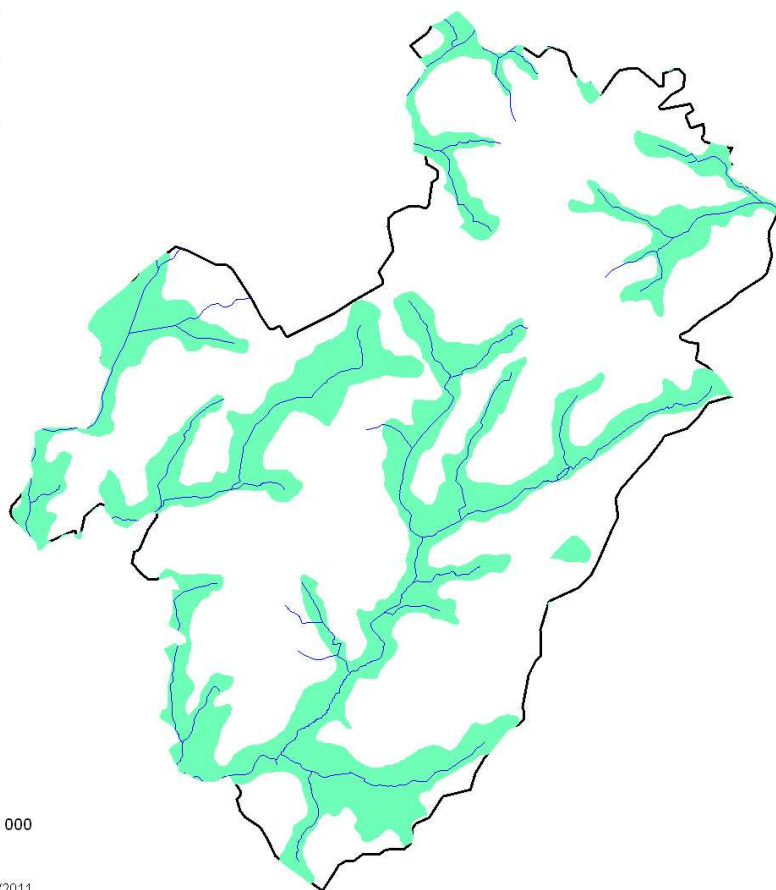


## 5. Zones humides

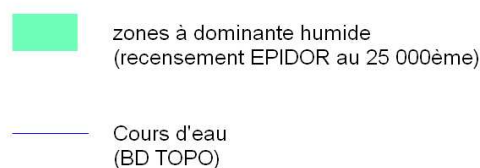
Il existe sur la commune **une surface importante de zones humides** qui jouent un rôle essentiel pour la ressource en eau. Elles sont des zones de transition entre la terre et l'eau et leur intérêt réside dans la multiplicité de leurs fonctions : régulation des régimes hydrologiques, soutien des étiages (rôle d'éponge), maintien et amélioration de la qualité de l'eau (rôle de filtre épurateur).

Elles permettent la reproduction de nombreux oiseaux et poissons et se caractérisent par la richesse de la faune (oiseaux aquatiques, batraciens, poissons typiques des étangs) et de la flore (laïches, euphorbes, prêles, renoncules, joncs, roseaux,...).

Un pré-inventaire des zones humides établi par EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne) en 2010 est accessible sur leur site internet.



**Commune de Favars  
Zones à dominante humide**



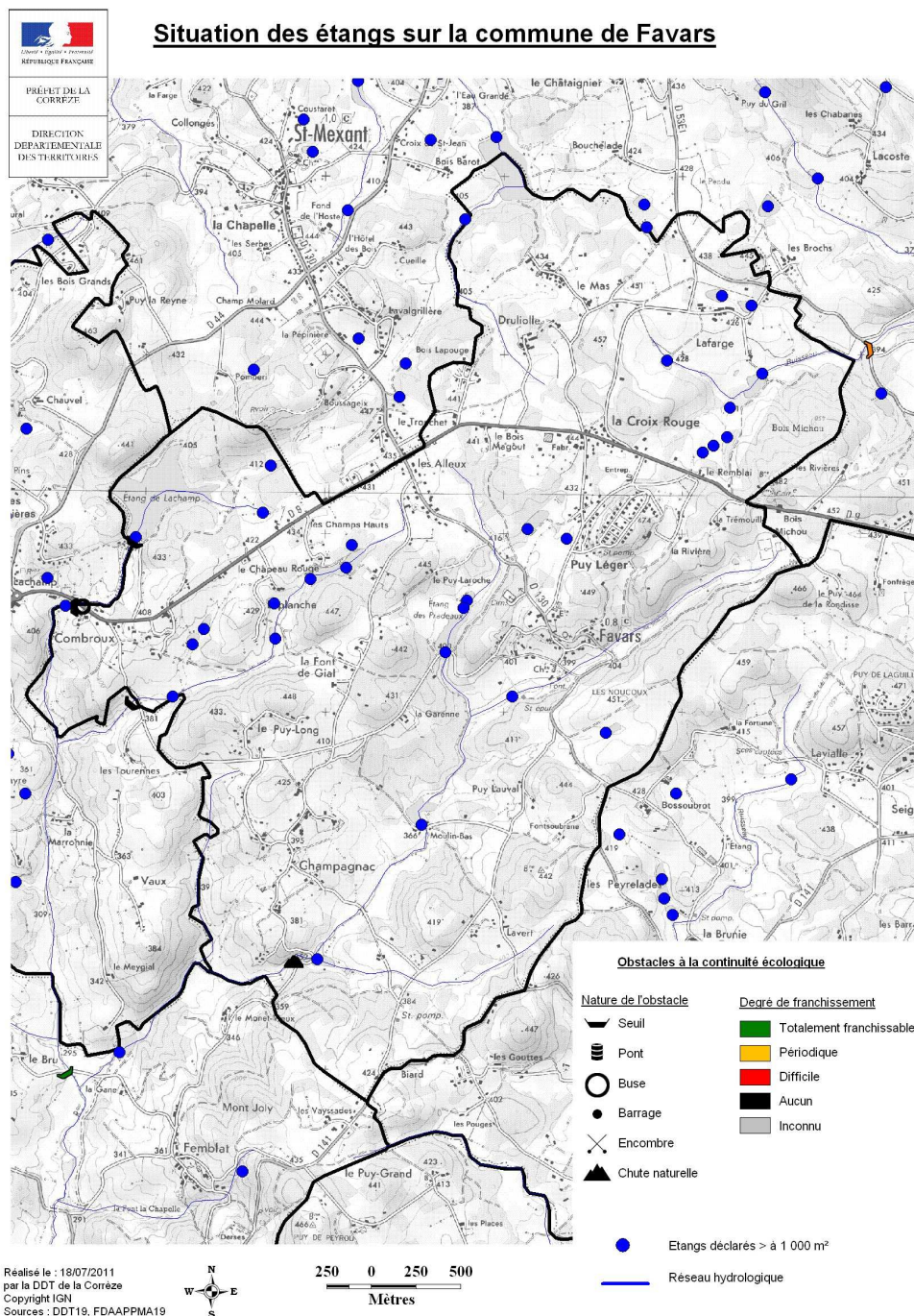
Echelle: 1 / 30 000

Réalisé le : 30/09/2011  
par la DDT de la Corrèze  
Copyright IGN  
Sources : EPIDOR ; BD TOPO

### **ENJEUX**

- **Préserver, voire restaurer les zones humides.**

## 6. Les plans d'eau



La commune possède **25 plans d'eau sur son territoire.**

Leur nombre important a des incidences sur la qualité des cours d'eau : blocage du transfert des sédiments, rupture de la continuité écologique, pollution liée à la mauvaise gestion de la vidange des plans d'eau, eutrophisation, élévation de la température de l'eau.

Les étangs de Lachamp et Bois Barot, compte tenu de leurs caractéristiques, seront répertoriés en classe C au titre des ouvrages hydrauliques intéressant la sécurité publique. Il sera donc nécessaire pour le maître d'ouvrage de faire, dans un premier temps, un diagnostic précis des barrages afin d'évaluer la capacité des organes de sécurité.

### ENJEUX

➤ Veiller à limiter ou interdire la création de nouveaux plans d'eau compte tenu de la densité élevée de plans d'eau sur le bassin versant du Maumont et de leurs impacts sur la qualité des cours d'eau.

➤ Diagnostiquer et mettre aux

normes, si nécessaire, le plan d'eau de Bois Barot.

## 7. Qualité de l'eau

Plusieurs cours d'eau traversent la commune. Les principaux sont :

- **la Couze**, cours d'eau réservé et classé, a un état écologique moyen (objectif bon état d'ici 2015).
- **le Maumont Blanc**, cours d'eau classé et remarquable (axe migrateur et réservoir biologique), a un bon état écologique (objectif bon état d'ici 2015).

Dans le sous-sol de la commune se trouve une masse d'eau souterraine : **le socle du bassin versant de la Vézère**, en bon état tant chimique que quantitatif et doit le rester (objectif 2015).

### CONSTAT

- **Un bon état écologique des cours d'eau sauf le ruisseau de la Couze.**

### ENJEUX

- **Atteindre un bon état écologique sur La Couze (La Couze alimente la retenue de Venarsal qui constitue une des ressources de la ville de Brive).**
- **Veiller à la non dégradation des cours d'eau, notamment le Maumont Blanc et de la nappe souterraine et même les améliorer pour répondre aux objectifs du SDAGE 2010-2015.**

### Alimentation en eau potable

La commune adhère au syndicat des eaux du Maumont qui dispose de ressources suffisantes pour satisfaire les besoins actuels.

Elles sont constituées par :

- les captages de Druliolles n°1 et 2, avec périmètre de protection réglementaire,
- les 2 forages de Lavert et de Biard, avec périmètre de protection réglementaire,
- une prise d'eau sur le Maumont, avec périmètre de protection réglementaire.

Ces ressources sont complétées par une prise d'eau sur la retenue de « l'Eau Grande ».

### Assainissement collectif et non collectif

Le bourg, les lotissements de la Croix Rouge et de Puy léger sont raccordés à une station de traitement des eaux usées (filtres plantés de roseaux) pour une capacité de 600 équivalent/habitant, conforme.

Des travaux sont en cours pour pouvoir raccorder la zone agglomérée des Alleux.

La commune de Favars assure la gestion de l'assainissement collectif.

Sur le reste de la commune, les habitations sont en assainissement individuel.

L'assainissement non collectif est géré par la communauté de communes Tulle et Cœur de Corrèze.

**La commune doit assurer l'autosurveillance, obligation réglementaire qui permet de vérifier l'efficacité du système d'assainissement.**

### CONSTAT

- **L'alimentation en eau potable et l'assainissement ne posent pas de difficultés particulières.**

### ENJEU

- **Poursuivre la collecte des effluents sur les zones d'assainissement collectif fixées par la collectivité.**

## **Eaux pluviales**

La gestion des eaux pluviales permet de limiter les risques d'inondation et de pollution. Les opérations pour lesquelles une gestion des eaux pluviales est nécessaire sont les projets de plus d'1 hectare dont les lotissements, les zones d'aménagement concertées, les voiries et les parkings.

Seuls trois dossiers de déclaration ont été déposés entre 1999 et 2007.

### **CONSTAT**

- **Il n'existe pas de gestion globale des eaux pluviales sur le bourg.**

### **ENJEU**

- **Veiller à une bonne gestion des eaux pluviales notamment en intégrant le zonage pluvial dans l'écriture du règlement du PLU (articles 4, 9, 12 et 13).**

## **5. Synthèse des enjeux**

### **Dimension sociale**

- **Répondre aux besoins de toutes les tranches d'âge de la population.**
- **Mettre en place du transport à la demande ou régulier vers les commerces, les espaces sportifs, culturels et de loisirs de Tulle.**
- **Amplifier et diversifier l'offre de logements publics aidés.**
- **Densifier les secteurs construits et stopper l'urbanisation linéaire sur la commune.**
- **Adapter l'offre de transports en commun vers les pôles d'emploi de Tulle et Brive.**
- **Etudier la possibilité de créer une aire de covoiturage vers Tulle et Brive.**

### **Dimension économique**

- **Retrouver une agriculture dynamique pour une occupation harmonieuse du territoire.**
- **Assurer le renouvellement des générations d'exploitants.**
- **Limitier la consommation des terres et ainsi préserver et renforcer des espaces agricoles viables et pérennes.**

### **Dimension environnementale**

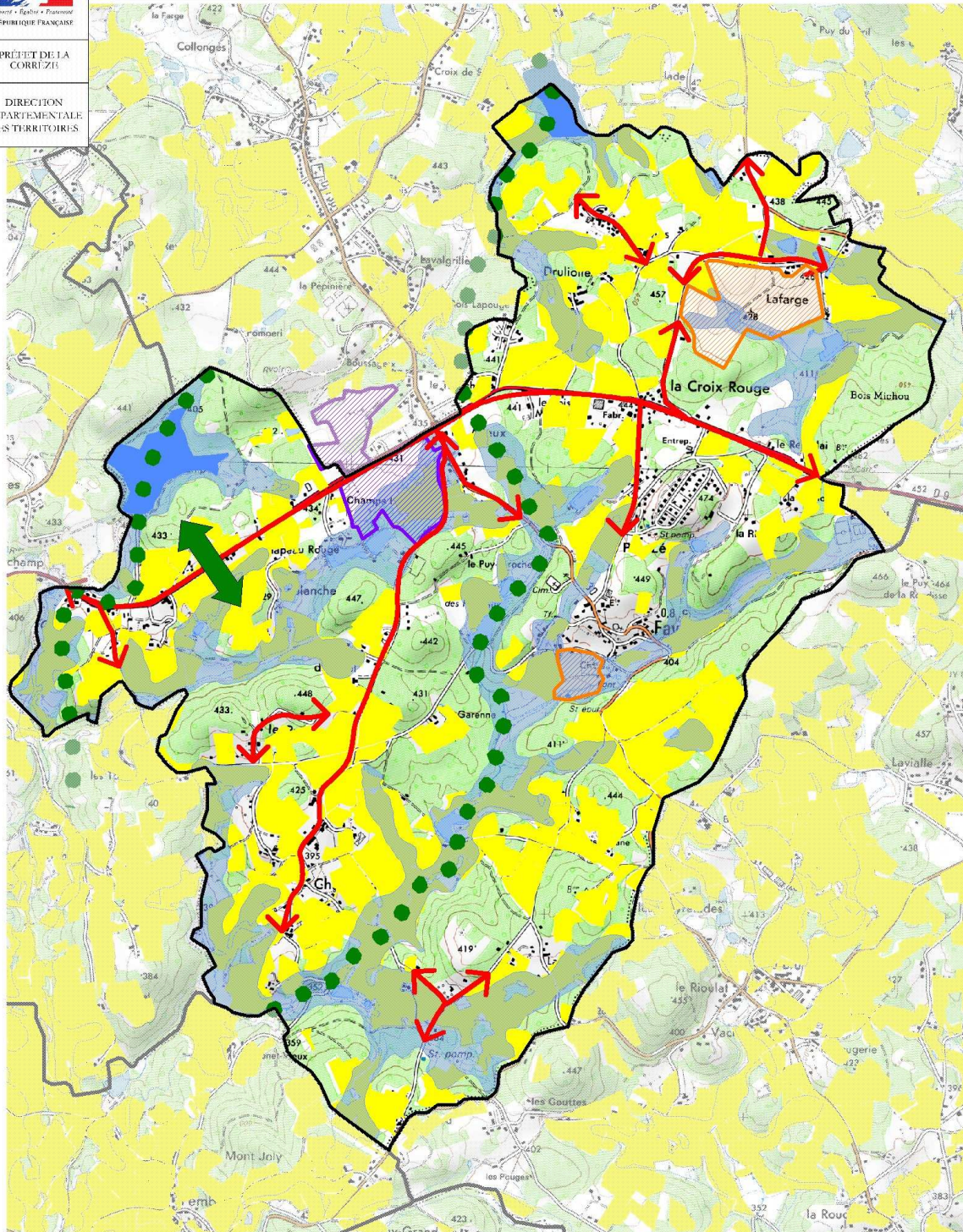
- **Préserver les lignes de crête des extensions urbaines, des principaux cônes de vue et des silhouettes anciennes.**
- **Adapter les extensions du bourg et des hameaux avec la topographie et les constructions existantes.**
- **Maintenir le fonctionnement écologique et les caractéristiques paysagères de l'étang de Lachamp et du plan d'eau du Bois Barot.**
- **Conforter les usages agricoles et sylvicoles qui permettent de maintenir la qualité écologique et paysagère de ces espaces.**
- **Prendre des mesures adaptées pour assurer la préservation des corridors écologiques.**
- **Limitier les défrichements.**
- **Préserver, voire restaurer les zones humides.**
- **Veiller à limiter ou interdire la création de nouveaux plans d'eau . compte tenu de la densité élevée de plans d'eau sur le bassin versant du Maumont et de leurs impacts sur la qualité des cours d'eau.**
- **Diagnostiquer et mettre aux normes, si nécessaire, le plan d'eau du Bois Barot.**
- **Atteindre un bon état écologique sur La Couze (La Couze alimente la retenue de Venarsal qui constitue une des ressources de la ville de Brive).**
- **Veiller à la non dégradation des cours d'eau, notamment le Maumont Blanc et de la nappe**

souterraine et même les améliorer pour répondre aux objectifs du SDAGE 2010-2015.

- Poursuivre la collecte des effluents sur les zones d'assainissement collectif fixées par la collectivité.
- Veiller à une bonne gestion des eaux pluviales notamment en intégrant le zonage pluvial dans l'écriture du règlement du PLU (articles 4, 9, 12 et 13).



### Enjeux principaux sur la commune de Favars



250 0 250 500  
Mètres



Réalisé le : 19/10/2011  
par la DDT de la Corrèze  
Copyright IGN  
Sources : EPIDOR, DDT19 RPG2010, SCOT

- Stopper l'urbanisation linéaire
- Densifier la zone d'activité (SCOT)
- Préserver les espaces agricoles
- Maintenir en espace agricole ou naturel
- Préserver les zones humides

- Assurer la préservation des corridors écologiques (SCOT)
- Maintenir les caractéristiques paysagères des plans d'eau (SCOT)
- Coupure verte à préserver (SCOT)